

---

Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques

---

Arrêté n° 60

**LE PREFET DU JURA,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code du patrimoine, Livre VI, titre I et II

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les départements et les régions,

Vu l'avis favorable de la commission départementale des objets mobiliers en date du 8 février 2017,

Vu la lettre de Monseigneur Vincent Jordy, évêque de Saint-Claude du 3 février 2017, en tant que représentant de l'association diocésaine de Saint-Claude, propriétaire de l'objet, portant adhésion à la protection au titre des monuments historiques du bien meuble décrit ci-dessous,

Vu la lettre de Monsieur et Madame Gérard Pourret du 3 février 2017, propriétaire de l'objet, résidant à Taxenne, portant adhésion à la protection au titre des monuments historiques du bien meuble décrit ci-dessous,

Vu la lettre de Monsieur Jean-François Ryon, domicilié 8 rue Lacuzon à Vermantois, du premier décembre 2016, propriétaire de l'objet, portant adhésion à la protection au titre des monuments historiques du bien meuble décrit ci-dessous,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,